



CTB

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

RAPPORT DES RESULTATS 2015

PROGRAMME D'APPUI A LA RÉALISATION D'ETUDES ET D'EXPERTISES MOR 1304511 (PAREE)



ACRONYMES	3
1 APERÇU DE L'INTERVENTION	4
1.1 FICHE D'INTERVENTION	4
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	5
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE	5
1.3.1 <i>Pertinence</i>	5
1.3.2 <i>Efficacité</i>	5
1.3.3 <i>Efficiéce</i>	5
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	5
1.4 CONCLUSIONS	6
2 MONITORING DES RESULTATS	7
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE	7
2.1.1 <i>Contexte de gestion : modalités d'exécution</i>	7
2.1.2 <i>Contexte HARMO</i>	7
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME	7
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	7
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	7
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	7
2.3 PERFORMANCE DES OUTPUTS.....	9
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	9
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	9
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	9
2.4 THEMES TRANSVERSAUX	10
2.4.1 <i>Genre</i>	10
2.4.2 <i>Environnement</i>	10
2.4.3 <i>Autre : Gouvernance</i>	10
3 PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	11
3.1 RECOMMANDATIONS	11
4 ANNEXES.....	12
4.1 CRITERES DE QUALITE	12
4.2 DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	16
4.3 RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	17
4.4 TERMES DE REFERENCES DES ETUDES/EXPERTISES	17
4.4.1 <i>PNA : Bilan d'étape et perspectives</i>	18
4.4.2 <i>Expertise pour le groupe thématique « Migration »</i>	26

Acronymes

CTB	Coopération Technique Belge, Agence belge de développement
MdP	Manuel de Procédures
M&E	Monitoring et évaluation
DB, MEF	Direction du Budget, Ministère de l'Economie et des finances
DGCL	Direction Générale des Collectivités locales
MCMREAM	Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration
AFD	Agence Française de Développement
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et le Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
PAREE	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises
TdR	Termes de Références
CS	Convention Spécifique
CoPil	Comité de Pilotage
FEE	Fonds d'Etudes et d'Expertises
PNA	Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
AO	Appel d'Offres
MoU	Memorandum of Understanding
SIG	Système d'Informations Géographiques
UE	Union Européenne
SNIA	Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile.
CDM	Carte des projets de Développement au Maroc
PTF	Partenaires Techniques et financiers

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises (PAREE)
Code de l'intervention	MOR 1304511
Localisation	Rabat
Budget total	424 586,90 €
Institution partenaire	Ministère de l'Economie et des Finances
Date de début de la Convention spécifique	24 mars 2015
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	06/2015 élaboration Manuel de Procédures 15/09/2015 COPIL1
Date prévue de fin d'exécution	23 mars 2020
Date de fin de la Convention spécifique	23 mars 2020
Groupes cibles	Les Ministères et autres Organismes publics marocains concernés par les secteurs et thèmes prioritaires et les thèmes transversaux de la coopération belgo – marocaine ainsi que les Ministères responsables pour la coordination de l'aide
Outcome	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités des institutions publiques du Maroc d'une part en appui aux secteurs et thèmes de la coopération belgo - marocaine et à la préparation du programme de coopération et d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ; 2. Faciliter, en tout ou en partie, la présence d'une expertise et d'un appui logistique adéquat y afférant auprès des institutions publiques de l'Etat marocaine opérant dans les secteurs et thèmes prioritaires de la coopération belgo - marocaine ou responsable pour la coordination de l'aide au développement.
Outputs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les études : <ol style="list-style-type: none"> a. En appui aux secteurs et thèmes prioritaires de la coopération belge au Maroc ou à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris b. Des études exploratoires en préparation des Programmes de Coopération de la coopération bilatérale belgo-marocaine 2. Les expertises et appuis logistiques
Année couverte par le rapport	2015

1.2 Exécution budgétaire

	Budget	Dépenses	Solde	Taux de déboursement à la fin de l'année 2015
		Année couverte par le rapport (2015)		
Total	424 586,90 €	0 €	424 586,90 €	0%

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

A ce stade d'exécution, la logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations priorisation des secteurs appuyés.

Le PAREE, est clairement aligné aux politiques nationales et aux programmes de coopération belgo-marocaine. Le PAREE via, un étude approuvée et une autre dont les TdR sont élaborés satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, notamment pour les aspects d'harmonisation, de coordination et de division de travail.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

9 mois après la signature de la CS, on peut estimer que le PAREE réussit relativement à s'adapter en fonction de l'évolution des circonstances. La gestion des risques est relativement passive.

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	B

Le processus d'approbation des requêtes se fait plus ou moins dans les délais (2 requêtes dans l'actif du programme). L'engagement de la première étude par la DGCL a pris un retard. A la fin 2015, une liste restreinte de 5 concurrents, admis après AO avec présélection, sont invités à présenter une offre pour la réalisation de la prestation.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B

L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la Direction du Budget chargée de la mettre en œuvre. A noter que du côté CTB, le PAREE est géré directement au niveau de la représentation. A ce stade, la durabilité potentielle n'est pas compromise.

1.4 Conclusions

Le programme constitue une continuité du Fonds d'Etudes et d'Expertise (FEE). La CS est signée à la fin du 1^{er} trimestre 2015. Les principales actions menées sont :

- L'approbation du co-financement de l'étude soumise par la DGCL. Il s'agit de l'étude « *Programme National d'Assainissement liquide et d'Epuration des Eaux Usées (PNA) / Bilan d'étape et perspectives* » cofinancée avec l'AFD et la KFW. A signaler que la préparation des termes de références de l'étude et du montage du MoU du financement a commencé avant la signature de la CS. Le marché sera attribué le 1^{er} trimestre 2016.
- L'élaboration et l'approbation d'un *manuel de procédures du programme* à l'intention des institutions publiques marocaines qui souhaitent bénéficier du PAREE. Le but est d'informer les demandeurs sur les procédures de préparation des Termes de références et des documents composants une requête d'Etude et/ou d'Expertise pour l'accès au financement.
- La tenue d'une *réunion de comité de pilotage* qui a approuvé le manuel de procédure, le co-financement d'une étude et la stratégie de relance du programme après l'expérience du FEE.
- Un projet de TdR pour le financement d'une expertise en appui au Ministère chargé des Marocains résident à l'étranger et des Affaires de la migration (MCMREAM). L'appui vise d'accompagner le MCMREAM dans la mise en œuvre et le développement du secrétariat du « *groupe de travail de coordination sur la migration, le développement et l'asile* ». Cette opération est en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment le volet de coordination et de division du travail. La requête officielle est attendue pour le 1^{er} trimestre 2016. La thématique « *Migration* » est un axe du prochain programme de coopération belgo-marocain en cours de négociation.

Fonctionnaire exécution nationale	Fonctionnaire exécution CTB

2 Monitoring des résultats¹

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Le PAREE est piloté par la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances. Lors du premier CoPil, la cogestion a été retenue comme modalité par défaut. Il est convenu de créer une ligne budgétaire pour chaque étude ayant l'accord de financement et en fonction de la modalité retenue par le COPIL, procéder à des modifications du budget.

La pré-analyse technique de l'éligibilité des requêtes est faite par les deux représentants du MEF (ordonnateur) et de la CTB (Coordonnateur).

Les trois signataires du PV d'approbation pour autoriser l'exécution sont : le MEF, la CTB et l'attaché de coopération auprès de l'Ambassade de Belgique.

Le schéma de la page suivante décrit le circuit de soumission, d'analyse, d'approbation des requêtes du PARRE. (Manuel de procédures du PAREE).

2.1.2 Contexte HARMO

Alignement : La Direction du budget du MEF pilote le programme et en assure la présidence du comité de pilotage.

Le projet s'aligne aux priorités nationales car les requêtes émanent des institutions publiques marocaines. La modalité de la cogestion est alignée aux systèmes et procédures nationales dans la mise en œuvre des activités.

Harmonisation, coordination : Le PAREE cofinance une étude en partenariat avec deux autres bailleurs : AFD et KFW. L'étude concerne la revue du PNA après 10 ans de son lancement. Le PNA est appuyé par les partenaires techniques et financiers notamment, la coopération belge, l'AFD, la KFW, l'UE, la BEI, la BERD, la BM...

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs

Le programme, n'a pas été formulé avec un cadre de résultats avec des indicateurs. Il s'agit d'un fonds destinés à financer des activités d'études et d'expertises. Les thèmes doivent généralement s'aligner aux secteurs prioritaires des programmes de coopération en cours ou en préparation.

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

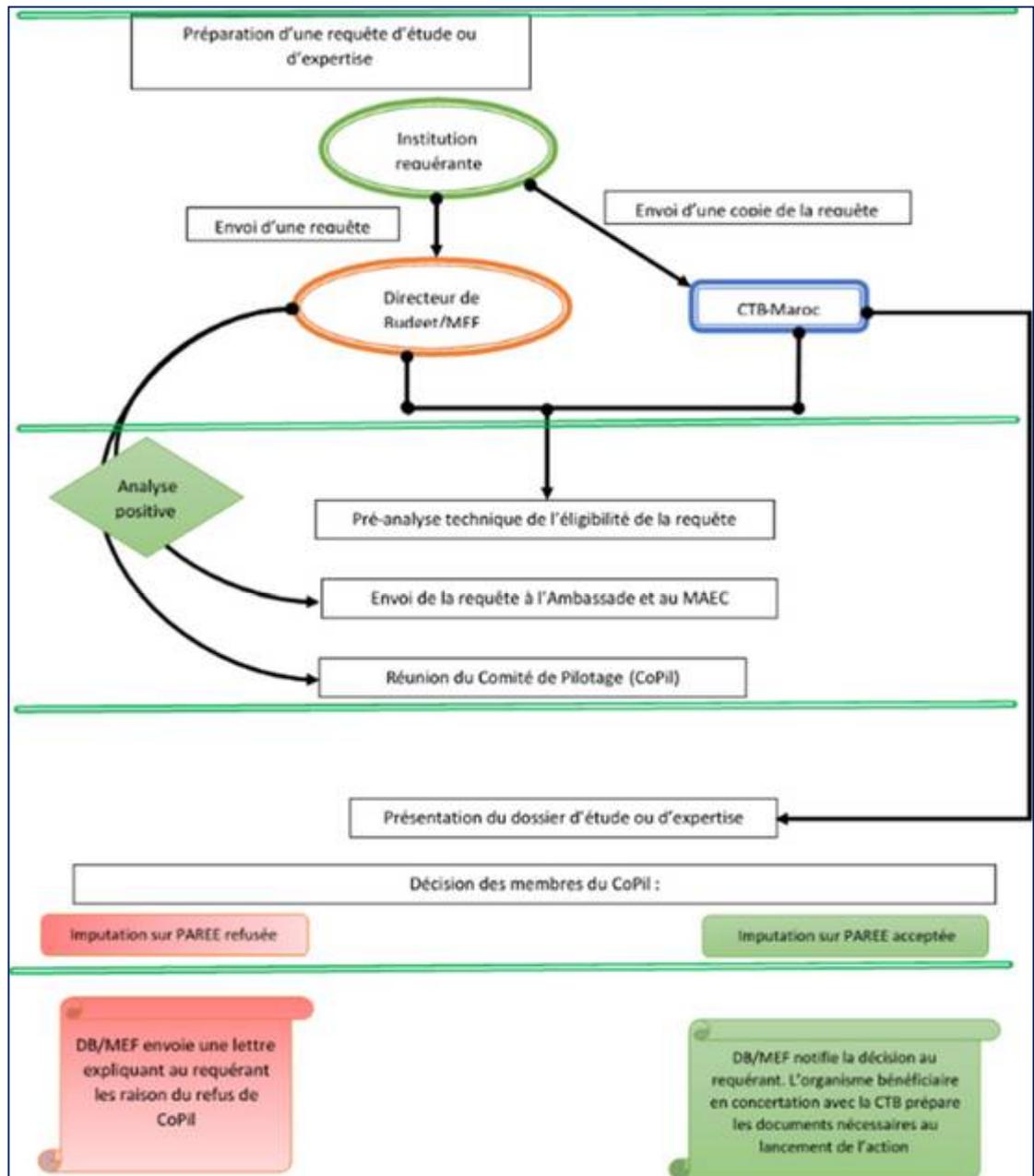
Aucune évaluation à ce stade.

2.2.3 Impact potentiel

Aucune évaluation à ce stade.

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

**Circuit de l'introduction, instruction et approbation des requêtes
(Etudes/Expertises)**



2.3 Performance des outputs



2.3.1 Progrès des indicateurs

Le programme, dans son approche, n'a pas fixé la nature précise des études ni leur envergure. L'approche adoptée est orientée par la demande des institutions et arbitrée par le comité de pilotage par rapport aux priorités nationales et du PAREE.

2.3.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ²	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1. Etude : PNA / Bilan d'étape et perspectives			X	
2. TdR expertise : groupe de travail sur la migration, le développement et l'asile		X		
3. Tdr expertise : SIG-MEF carte de développement.			X	

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

1. S'agissant de l'étude « PNA / Bilan d'étape et perspectives » ; le chronogramme de son exécution de puis son approbation au CoPil du 15 septembre 2015 est comme suit :
 Publication de l'AO avec présélection : 30/10/2015
 Présélection / nombre de concurrents admis : 5 : 19/11/2015
 Prochaine étape : ouverture des plis le 12/01/2016
2. Concernant les TdR de l'expertise relative à l'appui du MCMREAM, une première proposition a été élaborée selon le canevas du MdP du PAREE. Une requête officielle est attendue au premier trimestre 2016.
3. Pour le SIG (Carte de développement), le CoPil a donné son accord de principe, mais à ce stade aucun projet de TdR n'est élaboré.

² A Les activités sont en avance
 B Les activités sont dans les délais
 C Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

2.4 Thèmes transversaux

A travers les études et les expertises appuyées par le PAREE, la prise en compte des thèmes transversaux est appréciée.

2.4.1 Genre

L'appui du MCMREAM vise l'animation du groupe de travail « Migration, Développement et Asile » et l'alimenter d'une cartographie des appuis des PTF à la SNIA. On peut espérer que le genre soit prioritaire dans les actions de migration et d'asile.

2.4.2 Environnement

Faire un bilan d'étape pour le PNA, permet d'alimenter les orientations stratégiques de la gestion intégrée des ressources. En effet, l'état des lieux permet d'actualiser l'avancement des deux indicateurs majeurs du PNA. A fin 2013 :

- Un taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide estimé à 73% (contre 70% en 2006) ;
- La réalisation ou l'extension de 80 stations d'épuration, ce qui a permis de porter le taux des eaux épurées à plus de 36% en 2013 (contre 8% en 2006) ;

Par ailleurs les TdR de l'étude prévoient l'analyse de certains éléments directement ou indirectement liés à la protection de l'environnement :

- les filières de valorisation des sous-produits (génération de biogaz, épandage/compostage des boues, réutilisation des eaux usées) ;
- l'impact environnemental et sanitaire des projets mis en exploitation.
- budgets et moyens en appui à la communication, sensibilisation des populations, enquêtes publiques et préparation et validation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et/ou des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).
- l'amélioration du taux d'épuration des eaux usées ;
- la problématique du déversement des eaux usées industrielles dans les réseaux d'assainissement (par nature et type de pollution, saisonnalité, impact sur STEP)
- l'analyse des types et niveaux de traitements adéquats en fonction des paramètres (population, densité, nature de pollution), des contraintes locales (espace, capacités) et de la sensibilité du milieu récepteur.

2.4.3 Autre : Gouvernance

L'appui la mise en œuvre et le développement du secrétariat du groupe de travail de coordination sur la migration, le développement et l'asile permettra de :

- coordonner les questions migratoires et les projets de support d'une manière efficiente et efficace,
- canaliser et optimiser les échanges d'informations entre les différents ministères concernés, les bailleurs de fonds, les organisations internationales et les autres partenaires impliqués dans les questions de la migration pour garantir la complémentarité et la synergie entre les activités,
- faciliter un dialogue sectoriel structuré et la préparation d'une aide budgétaire dans le domaine de la migration.

Les recommandations de l'étude sur le PNA servira à améliorer la coordination avec les autres stratégies, plans et programmes nationaux pour une meilleure convergence des programmes du secteur :

- Stratégie nationale de la gestion des ressources en Eau (Réutilisation, protection des ressources...)
- Programme National de la gestion des Déchets Ménagers (devenir des boues des STEP)
- Plan Maroc Vert (réutilisations des eaux traitées à des fins agricoles.)

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
La finalité de l'étude PNA est de voir les perspectives du programme sur la base d'un bilan décennal. Les résultats de l'étude : <ul style="list-style-type: none">▪ doivent alimenter l'instruction de l'appui PNA2 de l'AFD avec ces partenaires (UE, KFW & BEI)▪ et servir de stratégie « <i>exit</i> » de la coopération belge du secteur.	AFD	Q1-Q3 2016
	CTB	Fin 2017
Garantir la bonne exécution de l'expertise d'appui au MCMREAM. Il est recommandé d'avoir l'expertise à disposition avant le début de la formulation de l'appui belge au MCMREAM dans le cadre du nouveau PC.	MCMREAM	Q2 2016

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B; Au moins un 'C', pas de 'D' = C; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	X			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.		

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
		X		
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?				
X	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.		
	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.		
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.		
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.		
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?				
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.		
X	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.		
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.		
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.		
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?				
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.		
X	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.		
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.		
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.		

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
			X	
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?				
	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.		
X	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.		
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.		
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.		
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?				
	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.		
X	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.		
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.		
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.		

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale		A	B	C	D
			X		
4.1 Durabilité financière/économique ?					
X	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.			
	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.			
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.			
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.			
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?					
	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.			
X	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.			
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.			
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.			
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?					
	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.			
X	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.			
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.			
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.			
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?					
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).			
X	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.			
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.			
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.			

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Décision	Source
Le manuel de procédures du programme et le règlement interne du comité de pilotage sont approuvés	CoPil 1
Le comité de pilotage approuve le financement de l'étude « Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) : bilan d'étape et perspectives » à hauteur d'un montant maximum de 125 000 € avec le concours de l'AFD et la KFW selon le montage convenu dans la lettre d'entente signée par la CTB, l'AFD et la KFW. Il est demandé de diligenter la procédure du lancement de l'Appel d'Offres relatif à la réalisation de cette étude importante.	CoPil 1
Le comité de pilotage approuve le principe du financement de l'étude/expertise « La Carte de Projets de Développement au Maroc – CDM, SIG/DB/MEF » dans l'attente des TdR, budget requis, nature de l'expertise.	CoPil 1
La Direction du Budget du ministère de l'Économie et des Finances saisira les institutions pilotant les 2 thèmes retenus pour solliciter leur besoin en études/expertises	CoPil 1
Le montant de 424 586,9€ est inscrit en cogestion. Il faut créer une ligne budgétaire pour chaque étude ayant l'accord de financement et en fonction de la modalité retenue par le COPIL, procéder à des modifications du budget	CoPil 1
Le comité de pilotage rejette le principe du financement des études présentées par la DGCL, de l'étude ligne de base du futur programme d'appui aux GIE phœnicicoles et l'étude présentée par l'ABH Moulouya	CoPil1

4.3 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

En l'absence de dépenses à ce stade (9 mois après signature de la CS), nous joignons la programmation financière (2016-2018).

Financial Planning of MOR1304511																																																	
Project Title: Programme d'Appui en Expertises et à la Réalisation d'Etudes																																																	
Fin Plan Version: 201601																																																	
Budget Version: D01																																																	
Donor: DGD																																																	
Currency: EUR																																																	
Amounts in 1000 EUR																																																	
	Status	Fin M/Budget	TY1	Balance	Y	Y+1	Y+2	Y+3	Y+4 to end	Est. end Proj. Bal.	Est. % exec.																																						
A	RENFORCER LES CAPACITÉS DES		424,59	0,00	424,59	75,00	199,00	100,00	0,00	0,00	50,59	59%																																					
	01 Etudes		125,00	0,00	125,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	60%																																					
	01 PNA: Bilan d'étape et perspectives	COG	125,00	0,00	125,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	60%																																					
	02 Expertises																																																
	03 Fonds non attribués		299,59	0,00	299,59	0,00	199,00	100,00	0,00	0,00	0,59	100%																																					
	01 Fonds non engagés	COG	299,59	0,00	299,59	0,00	199,00	100,00	0,00	0,00	0,59	100%																																					
	99 Conversion rate adjustment																																																
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 100px;"></td> <td>REGIE</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>COGEST</td> <td>424,59</td> <td>0,00</td> <td>424,59</td> <td>75,00</td> <td>199,00</td> <td>100,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>50,59</td> <td>59%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>424,59</td> <td>0,00</td> <td>424,59</td> <td>75,00</td> <td>199,00</td> <td>100,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>50,59</td> <td>59%</td> </tr> </table>												REGIE													COGEST	424,59	0,00	424,59	75,00	199,00	100,00	0,00	0,00	0,00	50,59	59%		TOTAL	424,59	0,00	424,59	75,00	199,00	100,00	0,00	0,00	0,00	50,59	59%
	REGIE																																																
	COGEST	424,59	0,00	424,59	75,00	199,00	100,00	0,00	0,00	0,00	50,59	59%																																					
	TOTAL	424,59	0,00	424,59	75,00	199,00	100,00	0,00	0,00	0,00	50,59	59%																																					

4.4 Termes de références des études/expertises

4.4.1 PNA : Bilan d'étape et perspectives

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR

Direction Générale des Collectivités Locales Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) : bilan d'étape et perspectives

❖ Cadre et contexte de l'étude

Pour pallier les insuffisances et les retards accumulés dans le secteur de l'assainissement, l'Etat a établi un programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA) qu'il a lancé en 2006. Ledit programme est piloté par le Ministère de l'Intérieur (DGCL/DEA) en collaboration avec le Ministère délégué chargé de l'Environnement. Les objectifs principaux du PNA à l'horizon 2020 se déclinent comme suit :

- atteindre un niveau de raccordement global au réseau d'assainissement de 80 % de la population en milieu urbain ;
- réaliser des ouvrages d'épuration (stations d'épuration et émissaires en milieu marin) permettant d'abattre d'au moins 60 % les charges polluantes rejetées dans le milieu naturel ;

Les besoins d'investissement globaux du PNA ont été estimés en 2006 à 43 Milliards de dirhams. Le programme ciblait alors l'équipement de 330 villes et centres urbains au profit d'une population d'environ 10 millions d'habitants.

Après le lancement du programme effectif en 2006 et l'engagement d'un certain nombre de projets, il a fait l'objet d'une revue stratégique en 2008. Cette revue a examiné les besoins et options d'amélioration de la stratégie d'investissement du PNA, de la stratégie de financement du PNA et du cadre institutionnel. Elle a formulé de nombreuses propositions, en particulier en ce qui concerne le schéma de financement des investissements (50% subvention PNA et 50% opérateurs) et les aspects organisationnels et institutionnels pour la mise en œuvre et le suivi du PNA.

Depuis son lancement en 2006, le PNA a permis de réaliser de nombreux projets. Ces projets sont portés par les communes en tant que responsables du service d'assainissement liquide, en concertation avec leurs opérateurs de service, l'ONEE-Branche Eau (ex ONEP), les régies autonomes de distribution d'eau et les services permanents des gestions déléguées. Ils sont financés à travers le fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (FALEEU), compte d'affectation spéciale créé par la loi de finances 2007 pour la part de la commune et à travers des emprunts et/ ou dons éventuels auprès des bailleurs de fonds pour la part des opérateurs. A fin 2013, 196 communes ont bénéficié de l'appui financier du PNA. L'état d'avancement physique des travaux dans lesdites communes se présente comme suit :

- Les travaux sont achevés dans 113 communes ;
- Les travaux se poursuivent dans 40 communes ;
- Les travaux sont en cours de lancement dans 43 communes.

Les indicateurs de performance du PNA sont comme suit :

- Un taux de raccordement au réseau d'assainissement liquide estimé à 73% (contre 70% en 2006) ;
- La réalisation ou l'extension de 80 stations d'épuration, ce qui a permis de porter le taux des eaux épurées à plus de 36% en 2013 (contre 8% en 2006) ;

Le financement du programme a été basé initialement sur le principe d'une contribution de 30% apportée par le PNA (les collectivités locales, le budget de l'Etat et les ABH) et par un autofinancement de 70% à travers les opérateurs. Suite aux recommandations de la revue stratégique du PNA et la signature de la convention de partenariat entre l'Etat et l'UE, le financement a été révisé à 50% à travers le PNA et 50% à travers les opérateurs pour les centres de moins de 50 000 habitants et ce depuis 2010. Pour les villes de plus de 50 000 habitants, les taux diffèrent et sont fixés au cas par cas, avec une subvention du PNA qui peut être inférieure à 50% des investissements.

En août 2014, les redevances d'assainissement de l'ONEE et des régies ont connu une révision tarifaire importante qui a fait suite à la signature en mai 2014 du contrat-programme (2014-2017) de l'ONEE.

Grâce au soutien du Gouvernement et à l'appui qui lui est apporté par les Bailleurs de fonds depuis son lancement, la mise en œuvre du PNA se poursuit activement. Toutefois, de nombreux obstacles ont ralenti la dynamique du PNA. On cite à titre non limitatif les obstacles suivants :

- Inadéquation entre les moyens de financement disponibles et les besoins d'investissement du programme, due aux ressources financières insuffisantes du PNA (budget de l'Etat, des collectivités locales, des agences de développement, des ABH, etc.) ;
- Contrainte liés à la gestion des services d'assainissement notamment le modèle tarifaire de l'eau potable et de l'assainissement qui ne permet pas aux opérateurs de faire face à l'augmentation significative des charges d'exploitation liées à l'assainissement, bien que le récent contrat-programme constitue un progrès notable ;
- Contraintes liées au contexte institutionnel, juridique et réglementaire de l'assainissement, en particulier en ce qui concerne ceux liés aux rejets industriels, la promotion de la réutilisation des eaux usées épurées et le traitement et la valorisation des boues de stations d'épuration ;
- Contraintes socio-culturelles liées à la perception de l'assainissement par les riverains et usagers, notamment pour l'implantation des ouvrages de traitement.

❖ **Objectifs de l'étude**

Après environ 8 années d'existence depuis son lancement en 2006, le PNA a enregistré des succès indéniables. Mais il a également montré des signes de faiblesse et des limites qui affectent l'atteinte de ses objectifs de mise à niveau de l'accès à l'assainissement, de l'épuration des eaux usées et de protection des ressources en eau contre la pollution.

De ce fait, les autorités marocaines proposent de procéder à une deuxième revue du PNA pour analyser son déroulement depuis sa mise en œuvre, tirer les enseignements et proposer des ajustements et mesures correctrices, ainsi qu'un plan d'action pour améliorer son efficacité en vue d'atteindre ses objectifs.

❖ **Consistance des prestations attendues**

Les prestations attendues s'organiseront en deux principales phases. Chacune des phases fera l'objet d'un rapport concis et d'annexes thématiques. Une note de synthèse générale articulera les principales recommandations à l'intention des décideurs.

Phase 1 : Diagnostic du PNA

Dans le cadre de cette phase, le Prestataire présentera le PNA et effectuera le diagnostic de ses activités et réalisations depuis son démarrage. Ce diagnostic s'appuiera sur un état des lieux des réalisations du PNA ; l'analyse des moyens et modalités de sa mise en œuvre depuis son lancement, des aspects qui ont bien fonctionné et des limites rencontrées et les raisons de ces limites ; et la quantification des besoins restants à satisfaire.

Etat des lieux

L'Etat des lieux pourra être structuré selon les thématiques suivantes :

- Investissements réalisés depuis le lancement du PNA

Cette partie listera les projets en cours de réalisation ou d'exploitation, en présentant de façon synthétique mais exhaustive pour chaque projet :

- la situation initiale avant le démarrage du projet (infrastructures existantes, nombre de branchements, taux d'accès et d'épuration, coûts d'exploitation le cas échéant) ;
- les paramètres clés de conception : linéaire de réseau, réseau unitaire ou séparatif, nombre de stations de pompage avec leur débit nominal, travaux de construction ou de réhabilitation de station d'épuration (STEP), procédé d'épuration, débit de dimensionnement hydraulique et biologique, niveau de traitement attendu (abattement de charge, normes de rejet) ;
- les acteurs impliqués et leurs rôles respectifs ;
- le coût d'investissement par nature de dépense (réseau, conduite de refoulement, station de pompage, STEP, matériel d'exploitation, etc.), la structuration du financement associé par source de financement ;
- les dates clés de la vie de chaque projet : date de signature de la convention de gestion déléguée formalisant les modalités de réalisation du projet (dans le cas d'un projet réalisé par un opérateur), date de lancement de l'appel d'offres du premier marché du projet, date de démarrage des travaux du premier marché du projet, date d'achèvement des travaux et date de mise en service des infrastructures ;
- les paramètres de fonctionnement et leur évolution : nombre de branchements réalisés et en service avec le nombre d'habitants correspondants, taux de couverture actuel et son évolution prévue, volume traité et performances du traitement en termes de réduction de pollution, conformité des rejets aux normes marocaines, volume des boues des stations, filières de traitement et d'évacuation des boues et leur devenir ;
- le coût d'exploitation par nature de dépense (conduites, pompage, STEP, matériel d'exploitation...), les modalités de recouvrement de ces coûts par source (redevances, PPE, subventions croisées) ;
- les filières de valorisation des sous-produits (génération de biogaz, épandage/compostage des boues, réutilisation des eaux usées) ou le potentiel et le type de valorisation possible (techniques envisageables, coûts et gains financiers potentiels) ;
- le mode de gestion adopté pour l'exploitation des ouvrages (en régie directe par la commune, en délégation à une régie autonome, à l'ONEE ou à une entreprise privée, etc.) ;
- l'impact environnemental et sanitaire des projets mis en exploitation.

Ces informations seront consolidées dans un tableau Excel.

- Modalités de mise en œuvre du PNA

Cette partie décrira notamment le système institutionnel et organisationnel ainsi que le mode de fonctionnement adopté et mis en œuvre pour le PNA :

- procédure de préparation des dossiers de demandes de financement par le FALEEU ;
- procédure d'obtention des accords de financement (de la part du Comité PNA et/ou des bailleurs internationaux) : vérification des critères d'éligibilité, demandes de clarification, délais de réponses ;

- taux de financements approuvés, motifs de rejets, modalités et procédure de transfert des fonds aux opérateurs après approbation ;
- ressources disponibles au niveau du compte d'affectation spécial du FALEEU : évolution au cours des années écoulées et prévisions pour les années à venir ;
- modalités et calendrier de mobilisation des autres sources de financement (agences de développement marocaines, ABH, bailleurs internationaux, etc.) ;
- procédures de documentation et de satisfaction des préalables au démarrage des projets, y compris la mise à disposition des terrains nécessaires aux ouvrages, la validation des études par le comité local de suivi, la signature des conventions de financement et les modalités et calendrier de transfert des fonds y afférents ;
- budgets et moyens en appui à la communication, sensibilisation des populations, enquêtes publiques et préparation et validation des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et/ou des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).

Cette liste n'est pas exhaustive, le Prestataire est invité à l'enrichir d'autres paramètres pertinents pour l'analyse et/ou qui sont porteurs d'enseignements.

Analyse

L'analyse pourra être structurée selon les deux principales problématiques suivantes :

- Analyse des projets réalisés dans le cadre du PNA et des modalités de leur mise en œuvre

Après la présentation du PNA et de ses résultats enregistrés durant la période passée, le Prestataire analysera la pertinence des projets présentés et retenus (sur le plan du choix du projet et des technologies adoptées) ainsi que l'efficacité de leur mise en œuvre sur le plan institutionnel, organisationnel, technique et financier (pour l'investissement et pour le fonctionnement et renouvellement), mais aussi en termes de durabilité (exploitation) d'impact environnemental et social et d'appui par des mesures d'accompagnement.

Il analysera les moyens (en particulier humains) engagés par les acteurs chargés de la gestion du PNA, par la maîtrise d'ouvrage et par la maîtrise d'œuvre pour la bonne exécution du projet. Il déterminera par ailleurs, de manière qualitative, si la capacité des bureaux d'études et des entreprises impliquées s'est avérée un facteur limitant pour la mise en œuvre des projets (soumissionnaires en nombre suffisant, qualité et délais des études et des travaux...).

Il analysera aussi les résultats atteints, notamment en termes de branchements effectifs et de rythme de branchement, ainsi que l'impact sur ces résultats des actions de communication éventuellement menées.

Pour se rendre compte des réalités du terrain et s'informer directement auprès des personnes impliquées dans le projet, voire même auprès des bénéficiaires, une équipe d'experts du Prestataire visitera un échantillon d'environ 30 projets judicieusement choisis avec le maître d'ouvrage pour leur représentativité (en termes de dimensionnement, de technique épuratoire, d'opérateur...) et surtout par la nature des difficultés rencontrées (financement, foncier, communication, etc.). De plus, cette équipe contactera les personnes ayant été impliquées dans la préparation et la réalisation du projet. Les résultats et conclusions de ces visites et échanges seront consignés dans le rapport, et une fiche-projet dédiée sera annexée.

- Analyse du programme PNA et de ses modalités de fonctionnement

Il s'agit de faire une analyse des projets pour examiner l'efficacité du programme PNA dans son ensemble. L'analyse s'attachera à identifier les obstacles ayant altéré son efficacité et ceux qui risquent de compromettre son avenir. A cet effet, les sujets suivants seront examinés (liste non exhaustive) : (i) Objectifs du PNA, (ii) Organisation et gouvernance du PNA; (iii) stratégies d'investissement, méthodes de chiffrage des coûts d'investissement et d'exploitation, programmation ; (iv) schémas de financement ; (v)

politique tarifaire et de rémunération du service pour l'exploitation, l'entretien et le renouvellement ; (vi) pertinence des critères d'éligibilité et leur impact sur les choix de solutions techniques ; (vii) solutions mises en place pour la gestion des boues de station d'épuration ; et (viii) stratégies de communication, mesures d'accompagnement environnementales et sociales et de renforcement des capacités.

L'analyse portera sur les aspects techniques, financiers et sur la mise en place de mesures d'accompagnement :

Volet technique :

- la cadence de mise en œuvre du PNA par rapport aux contraintes et moyens mis à sa disposition ;
- l'amélioration du taux d'accès à l'assainissement collectif ;
- l'amélioration du taux de raccordement à l'assainissement collectif ;
- l'impact des eaux pluviales extra-urbaines sur les projets d'assainissement liquide ;
- l'amélioration du taux d'épuration des eaux usées ;
- la problématique du déversement des eaux usées industrielles dans les réseaux d'assainissement (par nature et type de pollution, saisonnalité, impacts sur STEP) ;
- la prise en compte des possibilités de réutilisation des eaux usées traitées ;
- la prise en compte de la problématique de la gestion des boues ;
- l'analyse des types et niveaux de traitements adéquats en fonction des paramètres (population, densité, nature de pollution), des contraintes locales (espace, capacités) et de la sensibilité du milieu récepteur.
- l'analyse de la perception des usagers sur le service d'assainissement (avant, pendant et après la réalisation des infrastructures) et de leur niveau de satisfaction, en fonction notamment des actions de communication réalisées.

Volet financier, institutionnel et réglementaire :

- la mobilisation des moyens de financement des investissements et ses contraintes au niveau des collectivités territoriales, du budget de l'Etat, des ABH et des autres partenaires financiers ;
- la quantification et l'évolution des coûts d'exploitation par nature de traitement et par principaux postes de dépense, le calcul des ratios d'investissement et d'exploitation, par exemple le coût d'abattement d'une tonne de DBO5, DCO, N, P , et les moyens mis en œuvre pour optimiser les coûts d'exploitation et assurer la gestion durable et de qualité du service ;
- l'adéquation des redevances tarifaires avec les objectifs de couverture des coûts et de pérennité du service de l'assainissement ;
- les obstacles institutionnels et réglementaires concernant notamment l'acquisition des terrains, les eaux usées industrielles, la réutilisation des eaux usées épurées et la valorisation des boues des stations d'épuration. Des recommandations seront proposées pour améliorer le volet juridique et réglementaire ;
- la coordination entre les départements ministériels intervenant dans le secteur, les rôles du comité national du PNA et du comité local de suivi des projets d'assainissement ;
- la coordination avec les autres plans et programmes nationaux (PNDM, PMV, etc.) pour une meilleure convergence des programmes du secteur.

Mise en place de mesures d'accompagnement et de suivi :

- Analyse des mesures d'accompagnement mises en œuvre en matière de sensibilisation, information, renforcement de capacités des parties prenantes ;
- Appui à la mise en place des textes réglementaires ou juridiques permettant la pérennité des investissements consentis par le PNA ;

- Quantification des impacts environnementaux et sociaux et mesures à prendre pour assurer leur suivi ;
- Indicateurs et modalités de suivi de la mise en œuvre du PNA et des projets.
- Quantification des besoins restants

Sur la base des informations et bases de données existantes, éventuellement complétées d'une enquête auprès des principaux opérateurs, le Prestataire établira l'étendue des besoins restants pour atteindre les objectifs du PNA en matière de collecte et traitement des eaux usées et de gestion des boues d'épuration à l'échelle nationale.

Il établira une base de données en tenant compte des études déjà réalisées par les différents départements ministériels (notamment l'étude d'évaluation des indicateurs de l'assainissement financée par l'UE, dont la base de données est disponible à la DEA), en termes de pollution à réduire et de coût associé, en termes d'investissement, mais également en termes de gestion et d'exploitation. En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du PNA, l'analyse déclinera les impacts des techniques et niveaux de traitement sur les coûts d'investissement et d'exploitation.

Le Prestataire évaluera les solutions optimales en termes de coûts/bénéfices, en fonction des principaux critères tels que la densité de population, la disponibilité du terrain, la sensibilité du milieu récepteur et l'usage éventuel des eaux usées traitées.

Le Prestataire fera le lien avec l'étude réalisée pour le programme national d'assainissement rural (PNAR), en vue de préciser les synergies éventuelles entre les deux approches, en particulier en termes de quantification des besoins et de solutions techniques et de gestion.

Phase 2 : Propositions d'ajustement du PNA

Cette phase s'appuiera sur les enseignements tirés de la phase 1 pour proposer des recommandations et un plan d'actions concrètes pour atteindre les objectifs du PNA dans les délais fixés. Elle proposera également des indicateurs de suivi et de performance de la mise en œuvre du PNA et de ses mesures d'accompagnement, ainsi que de la mise en œuvre du plan d'actions issu de la présente revue à mi-parcours. Les pistes d'ajustement ou de recadrage s'organiseront autour des problématiques suivantes (liste non exhaustive) :

Optimisation de la stratégie d'investissement

L'étude identifiera et recommandera des options d'affinement de la stratégie d'investissement du PNA.

La réflexion sur les objectifs du PNA sera faite au regard de leur cohérence avec la stratégie et les objectifs de protection de qualité des ressources en eau développés par les ABH et la normalisation des standards de service et de traitement. Afin d'optimiser les coûts d'investissement et d'exploitation, l'objectif d'abattement de 60% des charges polluantes pourra s'enrichir de critères de fixation du niveau de traitement qui tiennent compte (i) des impacts du rejet, (ii) des objectifs de qualité à l'aval du rejet ou de réutilisation de l'effluent, et (iii) de la performance effective (et non pas seulement théorique) des techniques de traitement (pour la filière eau et la filière boues). Les évolutions possibles des normes relatives aux méthodes de mesure seront également étudiées (ex : filtrage ou non des échantillons analysés en sortie de STEP).

L'étude prendra également en compte les objectifs de couverture universelle et d'équité pour délimiter le périmètre du PNA (éventuellement étendu aux zones urbaines et périurbaines non couvertes jusqu'à présent). La frontière devra être établie avec la zone d'influence du PNAR en milieu rural. Il sera tenu compte également des besoins spécifiques de gestion et de valorisation des boues, de réutilisation des eaux traitées et de traitement des eaux usées industrielles, en analysant les coûts que cela implique. Le

Prestataire analysera la pertinence et la faisabilité de ces extensions du PNA (analyse coût-bénéfice, schémas de financement, etc.).

Optimisation des stratégies de financement

Les scénarios de financement étudiés dans le cadre du PNA seront actualisés sur la base des coûts d'investissement et d'exploitation constatés (en incluant les frais financiers des emprunts des opérateurs) afin de déterminer le niveau de subvention et le tarif moyen adaptés.

Pour plus de visibilité et de pertinence, les scénarios globaux seront déclinés par type d'opérateur : ONEE-branche Eau, Régies autonomes (régie type à définir avec la DEA), gestions déléguées (simulation par exemple pour Tétouan).

Renforcement institutionnel et modes de gestion

L'étude examinera et proposera les mesures de renforcement institutionnel en matière d'accroissement des redevances tarifaires et d'aide à l'investissement, de réduction des coûts et d'optimisation des investissements, d'optimisation des coûts d'exploitation, de suivi du PNA, de renforcement des capacités sectorielles et de développement du PPP (partenariat public-privé).

Sur la base des résultats et des constats relevés et les besoins identifiés au niveau national, l'étude proposera les modes de gestion les plus prometteurs en fonction des contextes spécifiques de chaque Collectivités Territoriales, et soulignera les actions ou adaptations nécessaires à introduire pour encourager et faciliter leur mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de qualité et de durabilité du service. Les problématiques des rejets industriels et du recours aux PPP seront examinées.

Mesures d'accompagnement et de renforcement des capacités

L'étude recommandera des mesures d'accompagnement du PNA afin d'accélérer son rythme de réalisation, d'assurer la pérennité des projets financés et de contribuer à l'évolution et au renforcement du secteur. Elle proposera notamment les modalités de mise en œuvre et le calendrier des étapes de sensibilisation et de communication auprès des populations bénéficiaires (en fonction du calendrier des travaux), les formations, études et actions pilotes à mettre en place, etc.

Les mesures d'accompagnements devront également porter sur les volets stratégiques et institutionnels à mettre en œuvre par les différents départements ministériels pour accompagner le développement du PNA et la pérennité des projets.

Parmi les résultats attendus de cette deuxième phase de l'étude figurent (liste non exhaustive) :

- L'élaboration d'un référentiel des coûts d'investissement et d'exploitation pour l'assainissement (réseau, intercepteur, conduite de refoulement, station de pompage et station d'épuration des eaux usées) qui tienne compte des choix observés récemment (augmentation du nombre de STEP à procédés intensifs);
- La redéfinition du périmètre du PNA ;
- La meilleure intégration dans le PNA de la dépollution industrielle et de la gestion et/ou valorisation des sous-produits de l'assainissement (eaux usées traitées et boues) ;
- L'actualisation des besoins d'investissement du PNA correspondant au nouveau périmètre d'intervention ;
- L'analyse des sources de financement possibles, en dehors de leurs budgets, pour

- la part des investissements financée l'Etat et les collectivités territoriales.
- Un échéancier de réalisation et un planning d'utilisation des fonds du programme répartis par source de financement (prêts et dons des bailleurs de fonds, FEC, budgets des communes, aide de l'état, etc.), ainsi que les mesures à prendre pour faciliter leur mobilisation (notamment la garantie de l'Etat, en tenant compte de son coût). L'horizon de cette planification est 2020 ;
 - Un guide d'octroi de financement par le PNA destiné à l'ONEE, aux régies et aux communes ;
 - Un programme de communication et de sensibilisation pour la réussite du PNA.

4.4.2 Expertise pour le groupe thématique « Migration »

Partie I : Informations générales quant à l'expertise

I. Titre de l'Expertise

Expert en coordination et partenariat acteurs migration

II. Institution ou organisme demandeur de l'expertise

Ministère chargé des Marocains résident à l'étranger et des Affaires de la migration (MCMREAM)

Direction de la coopération, des études et de la coordination sectorielle
Mr. Jaouad DEQUIUEC, Directeur

52, angle avenue de France-rue Oum Rabii, Agdal, Rabat
dequieuc@gmail.com, tel. 0537/68 65 12

III. Objet de l'Expertise

Assister le MCMREAM dans la mise en œuvre et le développement du secrétariat du groupe de travail de coordination sur la migration, le développement et l'asile afin de :

- coordonner les questions migratoires et les projets de support d'une manière efficiente et efficace,
- canaliser et optimiser les échanges d'informations entre les différents ministères concernés, les bailleurs de fonds, les organisations internationales et les autres partenaires impliqués dans les questions de la migration pour garantir la complémentarité et la synergie entre les activités,
- faciliter un dialogue sectoriel structuré et la préparation d'une aide budgétaire dans le domaine de la migration.

IV. Pertinence de la requête

Objectifs stratégiques du PAREE	Cadre de l'intervention de l'expertise
A. Stratégies et Programmes du PIC 2010-2013 (PMV-P11, SNE, PNA...)	<i>Le thème prioritaire de la migration. L'expertise s'inscrit dans la Stratégie Immigration et Asile du Maroc</i>
B. Thèmes transversaux	<i>Les thèmes du genre et de la gouvernance sont pris en compte</i>
C. Préparation du programme de coopération (PC)	<i>En appui à la préparation du PC 2016-2020 pour contribuer à l'objectif d'une bonne gestion de la problématique migratoire</i>
D. Amélioration de la gouvernance	<i>L'expertise améliorera la coordination et la collaboration entre les autorités marocaines et les bailleurs de fonds dans le domaine de la migration</i>
E. Contribution à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	<i>L'expertise contribuera à l'efficacité de l'appui des bailleurs de fonds à la problématique migratoire au Maroc</i>

Partie II : Informations spécifiques quant à l'expertise

V. Contexte général et Justification

Le Maroc a enregistré un développement exceptionnel dans la gestion de la question de la migration, depuis que Sa Majesté le Roi a invité en septembre 2013, le gouvernement à élaborer une nouvelle politique globale relative aux questions d'immigration et d'asile, résultant dans l'adoption fin 2014 de la Stratégie nationale d'Immigration et d'Asile (voir www.mre.gov.ma).

Dans ce cadre le MCMREAM a entrepris la mise en œuvre des programmes et projets pour l'intégration des migrants en plus de ceux consacrés aux Marocains résidant à l'Étranger (MRE, vocation originelle du Ministère). Cette mise en œuvre se fait en collaboration directe avec plusieurs autres départements ministériels. Le MCMREAM est chargé de coordonner et de superviser l'exécution de la Stratégie sur l'entièreté du territoire national. Face à la multiplicité des projets de coopération et afin de contrecarrer tout chevauchement entre lesdits projets, le Ministère a créé, en partenariat avec ses partenaires internationaux, un groupe de travail de coordination regroupant les partenaires techniques et financier ayant des activités dans le domaine de la migration ou prévoyant d'en avoir bientôt. Les Termes de Référence ce de groupe sont annexés.

« Les objectifs de ce groupe de travail seront les suivants :

- *Favoriser la coordination entre les bailleurs et les partenaires techniques pour la planification des nouveaux projets et la mise en œuvre de projets actuels.*
- *Renforcer le dialogue des partenaires techniques avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration.*

Les moyens suivants contribueront à la poursuite des objectifs :

- *Cartographie des projets en cours de planification et en cours de mise en œuvre.*
- *Identification des besoins en termes de coordination, renforcement des capacités et recherche.*
- *Création de synergies pendant la mise en œuvre et la planification.*
- *Echange d'informations entre les membres du groupe et les acteurs clés/pertinents sur les projets prévus, les projets en cours et leur état d'avancement.*
- *Capitalisation et partage d'études et livrables, élaborés dans le cadre des projets en cours »*

Afin de mettre en œuvre les différentes actions dudit groupe, un expert sera mandaté pour assister le MCMREAM dans la mise en œuvre et le développement du secrétariat du groupe.

VI. Méthodologie

VI.1. Mission de l'expert :

- Assister le MCMREAM dans la mise en œuvre et le développement du secrétariat du groupe de coordination
- Développer des instruments pour faciliter la coordination et la communication (plan d'action pluriannuel, base de données, outils de communications, processus de concertation etc.)
- Former les responsables du MCMREAM pour les tâches de coordination et les exigences d'une aide budgétaire

VI.2 Description du poste :

- Accompagner le MCMREAM dans sa tâche d'opérer le secrétariat du groupe de coordination, notamment supporter la planification de travail du groupe, appuyer la préparation des réunions et des documents qui seront examinés, et établir

- conjointement avec le ministère les procès-verbaux des réunions du groupe
- Assister le MCMREAM dans la compilation et le partage, avec le groupe des partenaires, d'informations succinctes sur les projets en cours du MCMREAM, avec lesquels les partenaires doivent trouver des synergies
 - Elaborer et actualiser le mapping (base de données actuel, fiable, complète, couvrant besoins et projets d'appui) en établissant des passerelles avec les cartographies/mapping existant (ex. programme Sharaka). Suivre avec les différents partenaires l'état d'avancement des projets et partager cette information tout en respectant la confidentialité et évitant les conflits d'intérêt
 - Aider les membres du groupe de travail et le MCMREAM à éviter tout éventuel chevauchement et double emploi dans le cadre des différents projets de coopération internationale et dans les projets du MCMREAM; aider à l'identification de besoins non couverts
 - Assurer la création et mise à jour d'une base de données de contacts pertinents pour le MCMREAM
 - Faciliter la préparation d'un dialogue sectoriel structuré et d'une aide budgétaire dans le secteur. Proposer une « road map » ; examiner la faisabilité d'un fonds commun pour des projets d'appui (instrument transitaire pour préparer une aide budgétaire).
 - Former les responsables du MCMREAM dans l'utilisation des instruments de coordination et communication développés et les exigences d'une aide budgétaire

VI.3 Les institutions, organismes, bailleurs de fonds et personnes clés avec lesquels l'expert collaborera sont :

- MCMREAM
- Autres ministères impliqués dans l'implémentation de la Stratégie nationale de l'Immigration et de l'Asile (Intérieur, Affaires Etrangères, Santé, Entraide Nationale,...)
- Bailleurs participants dans le groupe de coordination (EC, Allemagne, Belgique, Suisse, et autres)
- Organisations Internationales actives dans la migration au Maroc (UNDP, UNHCR, ILO, OIM, UN-Women, ICRC)
- INGOs et OSC actives dans la migration au Maroc (Caritas, Médecins du Monde, Croissant Rouge Marocain,...)

VI.4 Profil de l'Expert :

- Qualifications :
 - MA ou équivalent
- Expériences :
 - 10 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de la coopération internationale
 - expérience professionnelle au Maroc et/ou bonne connaissance du contexte marocain
 - expérience prouvée dans la coordination de projets de la coopération internationale, impliquant des multiples acteurs internationaux
 - bonne connaissance des questions migratoires au Maroc est un atout
- Capacités techniques :
 - diplomate, sens des relations humaines
 - excellent organisateur : proactif, bonnes capacités de planification et d'adaptation
 - excellentes capacités rédactionnelles
 - pratique courante du Français (lu, écrit, parlé)
 - utilisation courante du logiciel Microsoft office

Le lieu de la mission sera le siège du MCMREAM

VII. Budget indicatif (Moyens nécessaires)

Désignations	Unité	Quantité	Coût Unitaire en Euro	Coût total en Euro
1. Expert en coordination	jours	210	300	63'000
(titre expertise)				
3. Investissement (petit équipement éligible, imprimante, etc.) (1)	Forfait			10'000
5. Séminaires, ateliers, voyage d'étude, etc. Atelier ou séminaire (organisation)	Forfait			10'000
TOTAL Expertise				83'000

VIII. Chronogramme

Travail de 2 à 3 jours par semaine (105 jours par an)

Description des activités	Durée des activités (trimestres)							
	2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Recrutement, briefing, démarrage	XXX							
Planification et suivi des activités de l'expert et du groupe de coordination		X	X	X	X	X	X	X
Réunions groupe coordination : préparation , conduite, PV	X	XX		XXX	X	XX		XXX
Elaborer et actualiser le mapping	X	XXX		X		X		X
Développer et actualiser les instruments de communication			XXX		X		X	
Supporter la concertation envers un dialogue sectoriel structuré et aide budgétaire	Road map	XXX	XXX	XXX	X	X		
Développement des capacités MCMREAM pour dialogue sectoriel structuré et aide budgétaire			Plan	X	XX	XX	XX X	XXX
Rapportage		X		X		X		X

IX Suivi de l'Etude et rapportage

Produits attendus :

- Planification détaillée du travail de l'expert et du groupe de coordination pour 2016 : 31.3.2016 (approuvée dans la réunion du groupe en Avril 2016)
- Planification détaillée du travail de l'expert et du groupe de coordination pour 2017 : 30.10.2016 (approuvée dans la réunion du groupe en Novembre 2016)
- Rapports sur l'exécution du plan de travail : 31.3.2016, 31.10.2016, 31.3.2017, 31.10.2017
- PV des réunions du groupe : May 2016, Décembre 2016, Mai 2017, Décembre 2017
- Mapping des projets des (bailleurs et Gouvernement) actualisé, digitalisé, et liens avec les cartographies existantes établies : 30.6.2016
- Instruments de communication développés : 30.9.2016
- Road map vers un dialogue sectoriel et l'aide budgétaire : 31.3.2016
- Plan de développement des capacités MCMREAM élaboré : 31.10.2016

X. Bibliographie et documentation

Groupe de Travail de Coordination sur la Migration, le Développement et l'Asile Termes de Référence

1. Contexte

Durant l'année 2013, le Maroc a connu plusieurs événements majeurs dans le domaine de la migration et de l'asile.

Le 9 septembre, le Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH) a rendu public une série de recommandations dans son rapport « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc: pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ». Sa Majesté le Roi Mohamed VI a validé ces recommandations dès le 10 septembre et demandé d'entreprendre les réformes nécessaires pour mettre en place une nouvelle politique humaniste dans sa philosophie, globale dans son contenu, responsable dans sa démarche et pionnière au niveau régional

Précédemment, le 7 juin 2013, le Maroc a été le premier pays de la région méditerranéenne à signer un « Partenariat de Mobilité » avec l'Union européenne et neuf de ses États membres (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni). Ce partenariat est composé de 4 axes thématiques d'interventions : (i) Mobilité, immigration régulière et intégration, (ii) Prévention et lutte contre immigration irrégulière, traite des êtres humaines, gestion des frontières, (iii) Migration et développement et (iv) Protection internationale.

Par ailleurs, la Suisse s'engage depuis plusieurs années dans la thématique de la migration et de la protection internationale. Ce domaine constitue aujourd'hui un des quatre piliers stratégiques de la coopération suisse au Maroc. Dans le cadre du programme Suisse-Afrique du Nord (2011-2016), la Suisse poursuit une approche globale en matière migratoire. Ainsi, la Suisse s'engage sur 4 axes thématiques : (i) protection des personnes vulnérables, (ii) migration et développement, (iii) prévention de la migration irrégulière et traite des êtres humains, et (iv) aide au retour et réintégration.

Par ailleurs, la volonté politique de promouvoir la migration comme un vecteur de développement reste forte chez tous les acteurs. Fort d'une communauté marocaine résidente à l'étranger de cinq millions de personnes, dont un nombre croissant de personnes hautement qualifiées, le Maroc veut optimiser ses politiques de mobilisation des compétences des Marocains du monde en faveur du développement du pays. Cet objectif est partagé par les pays récepteurs, et les autres partenaires internationaux, qui voient les communautés marocaines du monde comme un levier puissant de développement, mais aussi de dialogue et de rapprochement culturel.

Dans ce contexte particulièrement novateur et dynamique, de nombreux programmes et projets sont en train d'être lancés. Les institutions marocaines concernées ont fait appel à la communauté internationale pour les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire et d'asile du Royaume, soit avec des actions ponctuelles, soit par des soutiens techniques ou un renforcement des capacités, soit au travers de contributions financières directes à des programmes planifiés par les autorités nationales.

Les organisations internationales dont le mandat est lié à l'asile et à la migration (HCR, OIM) ainsi que l'Union Européenne et la Suisse ont constaté un besoin accru pour une coordination plus étroite dans la planification et la mise en œuvre des projets et activités aux niveaux multi et bilatéral.

C'est dans ce cadre que l'idée de créer un groupe de travail restreint de coordination regroupant les partenaires techniques et financier ayant des activités dans le domaine de la migration et de l'asile (ou prévoyant d'en avoir bientôt) a vu le jour.

2. Fonctions, champs d'interventions et d'activités

Le groupe centrera son travail sur des questions opérationnelles et techniques de mise en œuvre des projets relatifs à la migration, le développement et l'asile.

Le but de ce groupe de travail est de garantir une coordination plus efficiente et efficace sur les questions migratoires et d'asile.

Le groupe promouvra un meilleur échange d'informations entre les ministères concernés, les bailleurs de fonds, les organisations internationales et les autres partenaires impliqués dans la nouvelle politique de migration et d'asile (acteurs de la société civile) pour éviter des duplications et pour garantir la complémentarité et la synergie entre les activités. Une attention particulière sera consacrée au volet planification en essayant d'explorer les opportunités de synergies pendant cette phase.

Les objectifs de ce groupe de travail seront les suivants :

- Favoriser la coordination entre les bailleurs et les partenaires techniques pour la planification des nouveaux projets et la mise en œuvre de projets actuels.
- Renforcer le dialogue des partenaires techniques avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration.

Les moyens suivants contribueront à la poursuite des objectifs :

- Cartographie des projets en cours de planification et en cours de mise en œuvre.
- Identification des besoins en termes de coordination, renforcement des capacités et recherche.
- Création de synergies pendant la mise en œuvre et la planification.
- Echange d'informations entre les membres du groupe et les acteurs clés/pertinents sur les projets prévus, les projets en cours et leur état d'avancement.
- Capitalisation et partage d'études et livrables, élaborés dans le cadre des projets en cours.

3. Lien avec les autres instances de coordination

Le groupe de travail sera complémentaire aux *fora* existants et travaillant déjà dans le domaine de la migration, le développement et de l'asile. Il fera notamment le bref rapport périodique sur la tenue de ses activités au groupe thématique inter bailleur sur la gouvernance dont il dépend structurellement et coordonnera ses travaux avec le groupe thématique des Nations Unies sur la migration présidé par l'OIM.

4. Modalités de fonctionnement : présidence, membres, fréquence des réunions

Les membres seront les acteurs institutionnels marocains et les partenaires techniques et financiers internationaux (bureaux de coopération, Nations Unies) ayant des activités opérationnelles dans le domaine de la migration, le développement et de l'asile. Des représentants d'autres institutions nationales et de la société civile pourront également être invités de façon ponctuelle en fonction de l'actualité et des sujets à discuter. Les partenaires techniques et financiers internationaux n'ayant pas d'activités opérationnelles pourront demander à participer aux réunions avec un statut d'observateur.

Les réunions élargies, auxquelles seront invités tous les membres du groupe, seront convoquées avec une fréquence biannuelle. En outre, des réunions thématiques ad hoc seront convoquées en fonction des besoins. Les participants aux réunions thématiques seront définis sur la base de leur pertinence/ intérêt par rapport aux sujets à traiter.

Le groupe sera initialement co-présidé par le MCMREAM et la Suisse. La coprésidence sera revue chaque année, la première fois au fin 2015.

Le secrétariat du groupe sera initialement assuré par la Suisse (ad interim).